

DOSSIER DE PRESSE

Lundi 11 octobre 2021

MARTEAUX

Pour une Métropole solidaire : « personne n'est inemployable ! »



NIVEAU À BULLE

DÉMONTÉ PÉDALIER

APPROCHE-MANIVELLES

JOINTS

PINCE

PINCES PLATES

LIMES

GABARIT

ISES

CISEAU

BROSSE

TOURNEVIS

CLÉS ALLEN

SOMMAIRE

- 04 LA MÉTROPOLE DE LYON PLEINEMENT ENGAGÉE
DANS LA LUTTE CONTRE LA GRANDE PRÉCARITÉ
SUR SON TERRITOIRE
- 06 ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES :
VERS UNE ESTIME DE SOI RETROUVÉE
- 24 PERSONNE NE DOIT RESTER
AU BORD DU CHEMIN



LA MÉTROPOLE DE LYON PLEINEMENT ENGAGÉE DANS LA LUTTE CONTRE LA GRANDE PRÉCARITÉ SUR SON TERRITOIRE

Agir pour la prévention et la lutte contre la pauvreté est une priorité de l'exécutif métropolitain. Cette stratégie, à la croisée des compétences État et Métropole, permet d'intervenir auprès des publics les plus fragiles, en décloisonnant les dispositifs et en renforçant les coopérations entre les acteurs du territoire pour répondre aux situations les plus

complexes, mêlant problématiques d'hébergement, insertion, santé, violences...

Pour la 3^e année de mise en œuvre de sa stratégie, la Métropole de Lyon renforce son plan d'actions, avec un budget total de près de 8 millions d'euros, co-construit avec les acteurs de solidarité du territoire (État, Métropole, associations, communes et CCAS).

Cette augmentation du budget, de près de 600 000 euros, vise notamment :

→ À développer des actions favorisant l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi à travers la création d'un véritable service public de l'insertion.

→ À renforcer les actions d'« aller vers » les publics les plus fragiles, en coopération avec les acteurs de l'urgence sociale, pour accompagner et favoriser l'accès à la scolarité, l'insertion et le logement.

→ À intervenir auprès des jeunes, notamment de l'aide sociale à l'enfance, pour prévenir et éviter les situations de rupture et favoriser un accompagnement adapté à chaque situation.

→ À développer la prévention auprès de la petite enfance en accompagnant la parentalité et en luttant contre le décrochage scolaire.

Pour renforcer l'accompagnement et l'accès aux droits des personnes en situation de grande précarité, la Métropole de Lyon a créé une **équipe « grande précarité »**, composée de 2 professionnels des domaines du social et de la santé, ainsi que d'un travailleur social pour **réaliser des maraudes, en lien étroit avec les acteurs du territoire.**

Ce dispositif de maraudes, mis en place par la Métropole de Lyon en partenariat avec le Samu social, est notamment mis à profit pour « sortir » les personnes de la rue, et



© Renaud Alouche

Bruno Bernard

Président de la Métropole de Lyon

« Pour lutter contre les causes de l'exclusion et non pas seulement contre ses effets, il est nécessaire d'allier insertion professionnelle et insertion sociale. Personne n'est inemployable et la Métropole de Lyon a à cœur d'écouter et de traiter chaque demande, selon les besoins, pour proposer des solutions adaptées, avec un seul objectif en tête : n'oublier personne. »

les encourager à devenir de futurs salariés dans le cadre du dispositif « Premières Heures en Chantier ».

En effet, les personnes rencontrées dans le cadre des maraudes, selon leur souhait, leur situation sont orientées vers les référents « public en grande précarité » ainsi que/ ou puis vers les Maisons de la Métropole.

L'objectif pour l'année 2021 est de couvrir à 100% les communes nécessitant une maraude, et d'accompagner 260 personnes au travers de celles-ci.



ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES : VERS UNE ESTIME DE SOI RETROUVÉE

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté visent non seulement à « sortir » les personnes en situation de grande précarité de la rue, mais aussi à leur faire retrouver le chemin

de l'emploi, de façon durable, pour qu'elles puissent retrouver l'estime de soi. C'est dans cette optique que les actions d'insertion financées dans le cadre de la stratégie pauvreté se répartissent autour de deux axes :

→ **Le renforcement des passerelles entre insertion et emploi,** avec




pour objectif de solidifier et faciliter les parcours vers l'emploi avec un délai d'orientation des bénéficiaires du RSA moindre, en proposant un accompagnement sur-mesure aux personnes concernées, selon leur parcours, via :

- des actions de levée des freins à l'emploi à destination des bénéficiaires du RSA, afin de développer les opportunités d'insertion de ces publics (accès à la santé, remobilisation, estime de soi, acquisition de compétences de base...),
- des actions d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, comprenant les actions à destination des publics démobilisés, en souffrance psychique,
- l'accompagnement des personnes à la mobilité via le dispositif de mobilité inclusive.

→ **Le renforcement de l'insertion par l'activité économique, et les accompagnements vers l'emploi.**

Depuis 2015, la Métropole porte une stratégie de rapprochement entre développement économique et insertion. La mobilisation des entreprises, couplée avec l'accompagnement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) vers de nouvelles activités, sont les objectifs principaux de cet axe. Les actions financées dans ce cadre sont réparties en plusieurs typologies :

- le soutien des SIAE : par l'accompagnement au développement de nouvelles activités, **le dispositif Premières Heures en Chantier** ou via la stratégie d'achats socialement responsables, et notamment les marchés réservés,
- le soutien des actions qui visent à créer des liens forts avec les entreprises afin de développer leur capacité à employer, tout en renforçant la confiance en soi des bénéficiaires,
- le soutien des actions menées en destination des jeunes de 18 à 30 ans,
- le soutien des opérateurs de l'expérimentation villeurbanaise « **Territoires Zéro Chômeur Longue Durée** » et l'accompagnement de nouvelles candidatures sur le territoire.

<h2>Chiffres clefs</h2>	 <p>41 000 foyers allocataires du RSA</p>
<p>1 700 ETP occupés par plus de 3 000 salariés</p>	 <p>50% des objectifs d'insertion des marchés publics sont réalisés par les SIAE</p>
 <p>Environ 2 000 entrées et 2 000 sorties chaque mois au RSA</p>	<p>58 SIAE sur le territoire de la Métropole</p>

L'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi passe par 5 axes principaux :

→ la lutte contre l'exclusion sociale et l'amélioration de l'accès aux droits,

→ la garantie de parcours d'insertion individualisés, sans rupture, avec entre autres le programme « Rebondir » et le dispositif « Premières Heures en Chantier »,

→ l'insertion des jeunes en situation de précarité, favorisée notamment par le dispositif du Revenu Solidarité Jeunes,

→ l'accompagnement soutenu des entreprises et salariés en faveur de l'insertion, avec le déploiement de la Charte des 1 000 rénovés,

→ le soutien des entreprises à vocation d'insertion.

Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits passe tout d'abord par la bonne information des bénéficiaires du RSA, ainsi que par le suivi soutenu de leur parcours, en termes d'insertion et de logement. Développer l'appui personnel est primordial, pour pouvoir proposer des parcours personnalisés, prenant en compte les difficultés (mobilité, psychisme, psychologie, barrière de la langue, logement...) propres à chaque parcours de vie.

C'est en partant de ce fondement qu'il est possible de garantir des parcours d'insertion individualisés, sans rupture, pérennes dans le temps, en adéquation avec les besoins et les envies de chacun.



© Yemi Bosia

Séverine Hémain

Vice-Présidente de la Métropole de Lyon en charge de l'insertion et du plan pauvreté

« L'année qui vient de s'écouler a été une épreuve pour beaucoup. La fermeture des commerces de proximité, des lieux associatifs et culturels a aggravé l'isolement et la précarité des plus fragiles. Pour répondre en urgence aux besoins des plus précaires, nous nous sommes attelés, dès notre arrivée en juillet 2020, à construire une Métropole solidaire. Pour cela, nous avons lancé le RSJ, pour compenser un manque de l'État, pour que les jeunes de 18 à 24 ans sans solution puissent bénéficier d'une aide adaptée à leurs besoins. Nous avons aussi fait en sorte, et encore aujourd'hui, de travailler main dans la main avec les entreprises et associations pour accompagner les personnes éloignées de l'emploi. La Charte des 1000 rénovés, le programme d'accompagnement des bénéficiaires du RSA "Rebondir" dans lequel près d'1 million d'euros a été investi, ou l'extension des "Territoires Zéro Chômeur Longue Durée" visent l'inclusion de toutes et tous dans la société. Nous avons engagé des actions et continuerons à le faire, car le combat contre la précarité est loin d'être terminé. »

Grands principes de l'accompagnement des plus fragiles dans le cadre du retour à l'emploi durable

- Sécuriser les différentes séquences du parcours du bénéficiaire
- Impliquer les personnes en leur donnant la possibilité de choisir leur parcours (orientation, étapes)
- Optimiser le suivi des parcours et la connaissance des besoins des personnes en insertion
- Assurer l'équilibre territorial de l'offre et renforcer sa lisibilité
- Accompagner des publics spécifiques



Focus sur le dispositif « Rebondir »

C'est dans ce cadre qu'a été mis en œuvre le dispositif « Rebondir » : il allie de nouvelles propositions à des offres de services existantes, dont le caractère innovant est tourné vers la mise en situation d'emploi durable. Ce programme a été conçu comme une réponse apportée à des publics qui ont pour points communs :

- de ne pas être durablement installés dans une logique d'insertion,
- d'être aptes et prêts à se mobiliser afin de retrouver rapidement un emploi,
- d'accepter les outils et conseils de professionnels pour renforcer leurs chances de réussite,
- de détenir une maîtrise minimale des savoirs de base.

Impliquer les personnes dans leur choix de parcours est l'une des pierres angulaires du dispositif qui tord le cou aux idées reçues selon lesquelles les publics en situation de grande précarité ne sont pas « encore prêts à travailler » en raison de leurs importantes difficultés sociales, personnelles ou médicales. Cet accompagnement repose sur le principe du « Job coaching » : les personnes sont accompagnées et reçues en binôme, le plus souvent à l'extérieur. L'accompagnement repose sur des mises en situation de travail qui permettent d'aborder les freins rencontrés in situ, dans chaque type de situation.

L'action propose aux bénéficiaires :

→ un contact dans le premier mois avec l'entreprise,

→ une aide à la reprise de confiance en soi,

→ un développement du pouvoir d'agir,

→ une redynamisation des parcours,

→ une prise de poste et maintien en emploi.

Aucun prérequis n'est nécessaire pour intégrer le dispositif, si ce n'est l'affirmation de vouloir aller à l'emploi, et l'adhésion à la méthode d'accompagnement. Le Job Coaching s'adresse à tous les publics, y compris les plus éloignés de l'emploi ; l'accompagnement augmentant leur capacité d'agir, l'emploi devient à la fois un moyen et une finalité.

Cette offre de service a déjà été mise en œuvre en 2020. Sur les 104 personnes accompagnées : 65 personnes ont repris contact avec le monde du travail dont 11 en CDI, 47 en CDD et 7 CDDI.

Elle a aussi permis 20 retours en formation qualifiante. Job Coaching a sollicité 240 entreprises et a permis l'organisation de 89 rencontres employeurs.

Pour déployer le programme « Rebondir », la Métropole de Lyon a voté, en mai dernier, une enveloppe de 1 141 965 € qui s'ajoutent aux 7 850 000 € déjà affectés à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (référence de parcours et actions d'insertion). Le programme « Rebondir » permettra d'accompagner au total 1 310 nouveaux bénéficiaires, et fera l'objet d'une démarche exhaustive d'évaluation, afin d'apprécier la qualité du parcours des participants.

Focus sur le dispositif « Fair[e] »

Le projet Fair[e], lancé en octobre 2020, consiste à créer une dynamique qui mobilise un grand nombre d'acteurs du territoire pour favoriser l'inclusion professionnelle avec pour cibles principales : **les jeunes peu qualifiés, les populations dites « invisibles » c'est-à-dire recherchant une activité, mais ne relevant d'aucun statut d'aide publique, les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'Emploi de Longue Durée.**

Pour cela, le consortium composé de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE), l'Olympique Lyonnais, Pôle Emploi, l'OPCO des entreprises de proximité, les sociétés « Shaker by Waoup » et eRHgo ainsi que les deux Groupements d'Employeurs Genipluri et Métisports-GEP69 portent une expérimentation dont l'objectif final, est de donner l'accès à un emploi durable pour **750 personnes, sur 3 ans.**

Depuis le lancement du programme Fair[e], chaque candidat est accompagné, depuis son entrée dans l'étape de positionnement jusqu'à son intégration dans l'emploi durable, avec un **parcours sans couture d'une durée de 13 à 15 mois** découpé en plusieurs étapes visant une inclusion progressive et réussie en entreprise.

Le parcours débute par un SAS de positionnement de 3 à 5 jours qui permet de tester et soutenir la motivation des personnes pour intégrer le dispositif avec la création **d'un profil sur l'outil eRHgo,** outil innovant de repérage et de positionnement des compétences personnelles.

Puis les bénéficiaires suivent une **formation de 4 à 12 semaines pour une montée en compétences de bases** suivie **d'un contrat de professionnalisation de 9 mois** pour consolider son employabilité.

Les candidats bénéficient aussi d'un **accompagnement social avec une aide financière** pour lever certains freins si besoin (mobilité, garde d'enfants, etc.) Ce parcours se terminera **par la promesse d'un CDI avec un accompagnement de 3 mois sur le poste.**

Ce projet est un parfait exemple de ce que nous devons développer en matière de coalition d'acteurs, et d'articulation entre les mondes de l'insertion et de l'entreprise.



adidas

No. 8016604

Focus sur le dispositif « Premières Heures en Chantier »

L'action « Premières Heures en Chantier » (anciennement dispositif premières heures) a été initiée en 2009 par Emmaüs Défi à Paris, et est aujourd'hui déployée par l'association Convergence France.

L'action « Premières Heures en Chantier » (anciennement dispositif premières heures) a été initiée en 2009 par Emmaüs Défi à Paris, et est aujourd'hui déployée par l'association Convergence France.

Il s'agit d'un programme de réinsertion progressif, destiné aux personnes à la rue, très éloignées de l'emploi, pour lesquelles les dispositifs d'insertion classiques s'avèrent inadaptés, et est déployé en complémentarité avec le programme « Convergence Lyon », qui assure un accompagnement renforcé et global des salariés en chantier d'insertion, notamment sur les questions de logement, de santé et d'emploi. Lyon est le premier territoire d'essaimage de Convergence et de Premières heures en chantier, dont le programme a démarré en janvier 2020 au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (FNDSA).

L'action « Premières Heures » se déroule actuellement à Décines, sur le site du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, et se décline selon les principes suivants :

→ elle s'adresse à des personnes en situation de très grande exclusion, à la rue ou en centre d'hébergement d'urgence, exprimant l'envie de travailler,

→ leur mise en situation de travail s'effectue rapidement, sans sélection ni prérequis (il importe seulement que les personnes disposent d'un titre de séjour et d'un numéro de sécurité sociale, même provisoire),

→ le candidat signe au démarrage un contrat de travail de 4 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du SMIC horaire,

→ l'activité proposée est un travail à des fins utiles,

→ un encadrement de proximité, à la fois exigeant et bienveillant, permet d'évaluer la progression et d'augmenter dès que possible le nombre d'heures de travail hebdomadaires de façon individualisée. Un éducateur spécialisé est présent durant les premières heures du contrat,

→ un suivi social est parallèlement assuré, pour alimenter une dynamique devant mener vers un emploi et un logement pérennes.



Les modalités de fonctionnement sont déclinées pour s'adapter aux particularités du public à la rue : le FNDSA a installé un lieu d'accueil chaleureux, prévu comme un « sas » pour les personnes issues de la rue, et comme un espace moins formel, permettant aux salariés d'échanger en toute confidentialité avec l'éducateur. Un paiement en espèces contre reçu est systématiquement proposé pour les premières heures travaillées ; les bénéficiaires n'ayant, pour la plupart, pas de compte bancaire à leur arrivée. **Aussi, des immersions au sein du site principal de l'atelier de tri FNDSA, sur le même site, sont réalisées dès que possible, pour favoriser les échanges avec les autres salariés et faciliter ainsi la resocialisation des personnes entrantes dans ce dispositif.**

Au dernier Conseil métropolitain du 27 septembre 2021, une subvention de 140 000 € a été versée par la Métropole de Lyon dans le cadre de « Premières Heures en Chantier » pour déployer le dispositif à plus grande échelle.

Un premier contrat de travail « Premières Heures » a été conclu le 1^{er} décembre 2020. En septembre 2021, 11 salariés sont passés dans le dispositif, 5 en sont déjà sortis positivement au sein de chantiers d'insertion, et 1 en CDD. 2 salariés rentrent dans « Premières Heures » au 4 octobre 2021. En parallèle, **211 salariés sont aujourd'hui accompagnés en file active par Convergence dans les quatre structures partenaires.**



L'élargissement du nombre de parcours « Premières Heures » est un enjeu important pour 2021 et 2022, afin de permettre à plus de personnes en situation de grande précarité et de très grande exclusion d'accéder aux chantiers d'insertion dans le cadre de l'accompagnement renforcé Convergence.

L'objectif en 2021-2022 est de réaliser 60 parcours « Premières Heures » sur le territoire de la Métropole de Lyon, au sein du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, et de la Fondation Armée du Salut.

AIDE FINANCIÈRE DE 24 MOIS MAXIMUM



Aucune ressource d'activité

Ressources d'activité <400€

400€/mois

300€/mois

1^{er} droit ouvert pour 6 mois

(urgence / dynamique progressive)

Renouvellement si inscrit dans un parcours

(Renouvellement possible au-delà de 6 mois à condition de s'inscrire dans un parcours; sinon arrêt)

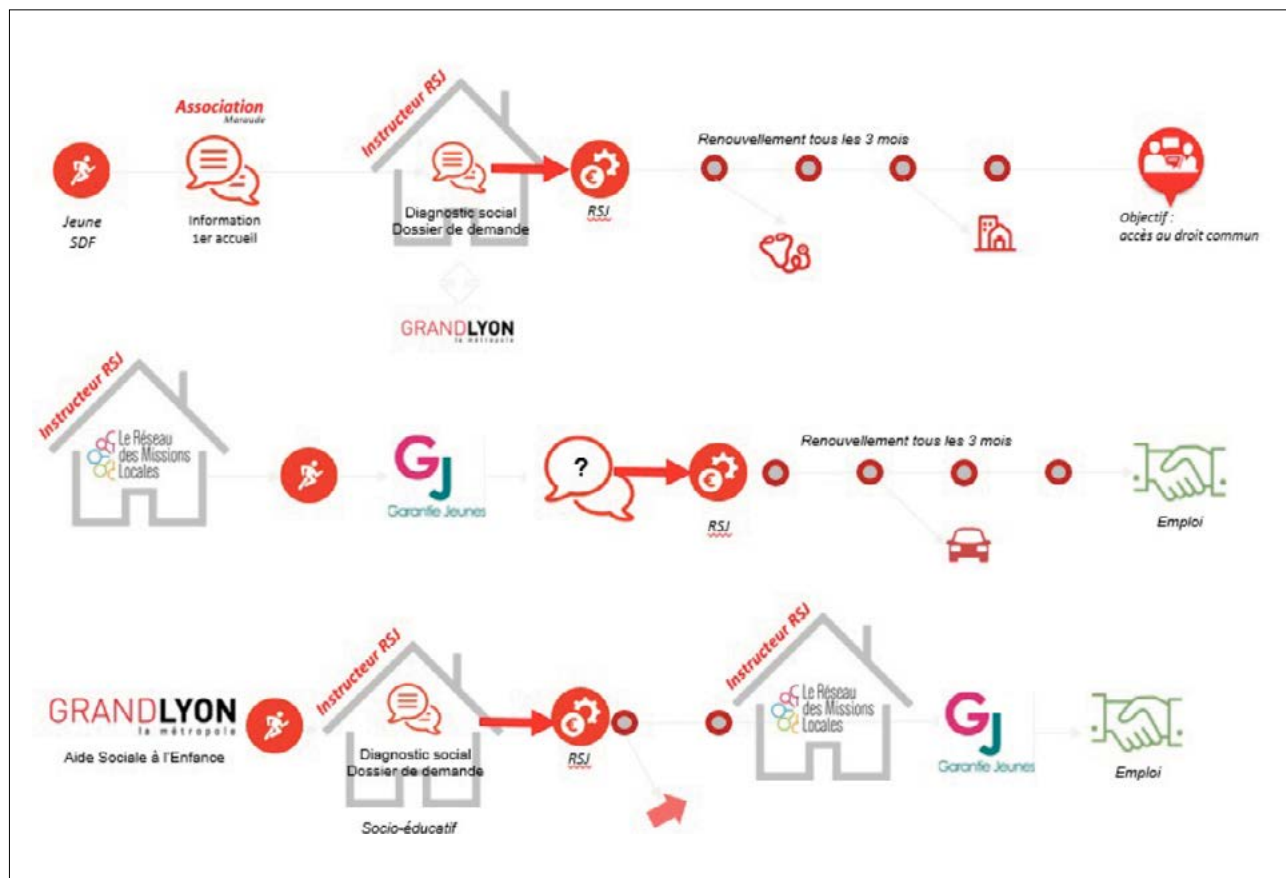


Réévaluation de la situation tous les 3 mois :

- continuité
- suspension

si évolution des ressources ou de la situation administrative ou à l'initiative du jeune (droit de tirage) ou à l'initiative du conseiller (manquement)

24 mois continus ou **discontinus** (droit de tirage)



Focus / premier bilan chiffré sur le Revenu Solidarité Jeunes

Pour ne laisser personne de côté, notamment les publics dits « invisibles », et combler les « trous dans la raquette », la Métropole de Lyon a mis en place, depuis le mois de mai dernier, un nouveau dispositif d'insertion dédié aux jeunes (18/24 ans) avec peu, ou pas du tout de ressources : le Revenu Solidarité Jeunes. Ce dispositif se positionne comme interstitiel et en non-concurrence avec les autres dispositifs (particulièrement la Garantie Jeune) : il est proposé quand aucune autre solution n'existe, et agit comme un filet de sécurité.

Depuis 4 mois, ce sont 500 jeunes Grand Lyonnais qui ont bénéficié du Revenu Solidarité auprès des services de la Métropole, par l'intermédiaire de l'une des 17 structures mandatées (10 missions locales et 7 associations spécialisées notamment dans le logement). 76 instructeurs ont été formés au cours de ces derniers mois, ce qui a permis d'assurer une montée en charge de manière constante.

Dès le lancement de la campagne de communication de juin dernier, les missions locales ont été contactées, par des jeunes ou des parents, pour



s'informer. Suite à ces appels, un certain nombre de personnes ont été réorientées vers d'autres dispositifs si ces derniers n'étaient pas éligibles au RSJ (étudiant, ayant des ressources, éligible au RSA...) ou vers la Garantie Jeunes quand elle était plus appropriée.

Dans 90% des cas, il s'agit de jeunes sans ressources, dans 10% des cas de travailleurs pauvres avec de faibles ressources qui vont bénéficier de 300 euros par mois. En termes de repérage et d'accompagnement, 80 % des dossiers passent par les

missions locales et 20 % par les structures associatives dont un travail d' « aller vers » fait par Acolea pour aller sur des territoires où il n'y a pas de mission locale ou d'antenne. Ce travail est amené à être densifié, notamment en lien avec la prévention spécialisée et la maraude jeunes, pour un maillage des territoires plus équilibré.



Focus sur la Charte des 1000 renouvelée

Accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion passe par l'engagement concret et volontaire des entreprises en faveur de l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Via le dispositif de la Charte des 1000, la Métropole coordonne et rassemble une « coalition » d'acteurs de l'entreprise et de l'insertion pour susciter des initiatives concrètes, notamment dans les filières en difficulté pour recruter, sur le territoire.

S'engager aux côtés de la Métropole de Lyon pour conduire des actions en faveur de l'insertion et de l'emploi sur le territoire, c'est permettre aux entreprises de contribuer à un développement équilibré de celui-ci. Cette charte, dans laquelle sont engagées plus de 1000 entreprises à ce jour, sert notamment à :

- faciliter les recrutements,
- développer une véritable politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE),
- développer un réseau professionnel.

La Charte des 1000 renouvelée se poursuit et s'améliore. Les entreprises adhérentes

s'engagent à recruter, former et accompagner des personnes éloignées du monde du travail sur le long terme. De quoi aider les bénéficiaires du RSA à retrouver un emploi durable, rapidement.

Les prochains objectifs de la Métropole de Lyon quant à la Charte des 1000 visent à :

- rendre davantage concrètes les retombées de la Charte des 1000 pour les entreprises qui l'ont signée,
- continuer de développer un réseau d'entreprises engagées dans l'insertion, relancer la charte par un portage politique du Président de la Métropole aux côtés d'autres partenaires institutionnels,
- outiller la charte (avec des livrets méthodes pour les entreprises et des sas de formation pour toute entreprise signataire),
- opérer un bilan annuel précis par entreprise pour améliorer l'implication de chacune des entreprises signataires de la charte,
- systématiser la proposition de signature de la charte par tous les comptes clés de la Métropole,
- mieux informer les syndicats de ce qu'est la charte et ce en quoi elle consiste.





Focus sur l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur Longue durée »

Enfin, la Métropole de Lyon soutient le développement des entreprises à vocation d'insertion sur son territoire, en améliorant l'intégration des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) au sein de marchés **publics réservés et de ses politiques publiques de développement économique, tout en développant les synergies entre acteurs du champ de l'ESS et autres acteurs de l'insertion pour en tirer les bonnes pratiques. L'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur Longue Durée » dans laquelle la Métropole de Lyon est**

pleinement engagée est un exemple de sa politique volontariste de soutien du développement des entreprises à vocation d'insertion sur le territoire.

Depuis 2017, la Métropole de Lyon est pleinement engagée dans l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur Longue durée », avec l'Entreprise à but d'emploi EmerJean, située dans le quartier de Saint-Jean, à Villeurbanne. Cette EBE qui, fin juin, employait en CDI une centaine d'ex-chômeurs, propose des activités de niche, socialement



très utiles pour le quartier, n'entrant pas en concurrence avec les entreprises privées. Par le biais de ce dispositif, les salariés sont fiers de pouvoir retravailler, d'améliorer la vie de leur quartier et surtout, de retrouver une vie sociale.

Dans le cadre de l'appel à candidatures qui a été ouvert en juillet dernier pour élargir cette expérimentation à cinquante territoires supplémentaires en France, une délibération a été soumise en mai dernier, pour acter le soutien financier de la Métropole de Lyon à la démarche TZCLD.
Une subvention d'un montant

de 75 000 € a donc été versée, au Booster de Saint-Jean, de la part de la Métropole de Lyon. Cette subvention sert d'ores et déjà à financer le programme d'actions de la structure, qui mettra son expertise au service des territoires candidats, et de la Métropole de Lyon, en vue de qualifier au maximum les candidatures du territoire métropolitain.

La Métropole de Lyon soutient les 7 territoires qui vont candidater pour déployer cette expérimentation : Lyon 8^e, Saint-Fons, Givors, Grigny, Rillieux, Villeurbanne Les-Brosses et Vénissieux.





PERSONNE NE DOIT RESTER AU BORD DU CHEMIN

Tous les types d'accompagnement proposés par la Métropole de Lyon visent à permettre aux personnes de retrouver estime et confiance en soi, et leur proposer une insertion par l'emploi dans la durée, selon leurs envies et leurs besoins.

La multiplicité d'offres proposées par la Métropole de Lyon, dont l'action sociale est au cœur des compétences, est amenée à évoluer, via le Livre blanc, réalisé dans le cadre de l'élaboration du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'Emploi 2021-2026.

Le Livre Blanc

C'est un document stratégique visant à valoriser les enseignements tirés de la mise en œuvre du premier Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020, et les contributions recueillies dans le cadre de la concertation engagée en vue de son renouvellement.

Il est utile de rappeler la diversité des moyens de concertation engagés : entretiens avec les agents de la Métropole et les principaux partenaires, séminaire de direction interne à la Métropole, ateliers de concertation organisés à l'échelle des CTM, questionnaire auprès des élus des communes, exploitation des ressources documentaires disponibles ; ainsi que la diversité des acteurs associés au processus : élus, partenaires institutionnels, associations, acteurs économiques.

Le Livre Blanc synthétise donc les idées partagées, les constats dressés, les besoins exprimés, les préconisations d'actions suggérées par les acteurs au cours du premier semestre 2021.

Ces éléments enrichissent la réflexion collective sur la structuration, le contenu et les modalités de mise en œuvre des orientations stratégiques établies par le nouvel exécutif métropolitain :

- agir sur les déterminants de l'exclusion et les freins au retour à l'emploi,
- simplifier et dynamiser les parcours d'insertion en facilitant l'autonomie des bénéficiaires,
- porter une attention spécifique aux publics jeunes, en particulier aux plus précaires, et agir en luttant contre leur précarité,
- favoriser l'engagement des entreprises en faveur de l'inclusion

des publics, via notamment l'achat public et l'engagement citoyen,



→ accompagner et promouvoir les activités économiques inclusives et solidaires en tant que levier de transformation écologique et économique du territoire.

Le document est organisé comme suit : un rappel du contexte de la démarche est effectué. Ensuite, une synthèse des enseignements recueillis par les différents moyens de concertation est établie, et les idées recueillies sont intégrées dans des fiches relatives aux orientations susmentionnées.

Enfin, deux zooms complémentaires sont effectués sur les résultats issus à la fois des 10 ateliers territoriaux organisés à l'échelle des CTM, dans le cadre de l'installation des CTI'e (Comités Territoriaux Insertion emploi), et du questionnaire administré auprès des élus des communes. Ces résultats sont intégrés dans la synthèse globale mentionnée précédemment.

L'ensemble de ces éléments vise à alimenter la définition du contenu des orientations stratégiques et des actions de la Métropole de Lyon dans le cadre du PMI'e 2021 - 2026 au regard des besoins identifiés par les acteurs.

Pour que personne ne reste au bord de chemin, la concertation est au cœur de l'élaboration de ce Livre blanc : entretiens avec les agents de la Métropole et les



principaux partenaires, ateliers de concertation organisés à l'échelle des CTM, questionnaire auprès des communes... L'ensemble de ces éléments communs vise à alimenter les orientations stratégiques et les actions de la Métropole en termes de retour à l'emploi durable, pour toutes les personnes du territoire qui, actuellement, n'ont d'autre choix que de survivre dans la précarité, selon le maillage territorial et les besoins des territoires également.

La dynamique impulsée par la Métropole de Lyon doit être amplifiée, et ce, de façon collective, en concertation avec les territoires et les entreprises : les publics peu couverts par les dispositifs ou faiblement priorités par les exécutifs locaux sont ceux vers lesquels la Métropole se tournera davantage.

Fluidifier l'accompagnement des bénéficiaires, l'accès à leurs droits, et l'articulation des rôles des acteurs de l'insertion sur le territoire sont les défis auxquels ce Livre blanc tentera de répondre.

CONTACT PRESSE

Métropole de Lyon

Anais Mercier

amercier@grandlyon.com

04 26 99 34 27 | 06 98 73 61 96

MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole